

DCM_2025_04_23

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 27 SEPTEMBRE
2025**

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI
ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD,
M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS,
Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI,
M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES,
M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Joël PEYRE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2025

23

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Exonération partielle des redevances terrasse pour les établissements Le Cid Café et la Brasserie les Arts des mois de mai et juin 2025

Mme LEFEVRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon a fait de la conservation et de la restauration de son patrimoine une de ses priorités.

C'est dans cet esprit qu'elle poursuit sa politique d'aménagement de son coeur de Ville en respectant les différents usages tout en restaurant un esprit vivant et convivial.

Depuis le début du mois de mai 2025, deux établissements de l'hyper-centre : la Brasserie Les Arts et le Cid Café ont supporté les conséquences des travaux d'aménagements réalisés au niveau de la place de l'Horloge.

Les travaux ayant impacté les commerces et donc privés d'une partie de leur activité durant ces travaux, la ville d'Avignon a choisi de les exonérer de toute ou partie de la redevance d'occupation du domaine public.

Ainsi, conscients des désagréments subis par ces commerces et afin de contribuer au maintien du dynamisme commercial, il est proposé d'accorder, à titre tout à fait exceptionnel pour l'année 2025, une exonération partielle du montant de leur redevance terrasse **pour les mois de mai et juin 2025 :**

Raison sociale	Nom établissement	Adresse	Montant à exonérer (en euros)
SARL Phimabri	Le Cid Café	11, Place de l'Horloge	2 332,80
SAS Sebla	Brasserie les Arts	8, Place de l'Horloge	4 811,40
			7 144,20

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Ces établissements seront destinataires d'un courrier précisant la période, la nature et le montant de la redevance terrasse qui fera l'objet de cette exonération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Qualité de vie et de ville, sécurité et tranquillité publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une exonération partielle de la redevance terrasse aux 2 établissements Brasserie les Arts et le Cid Café qui ont été impactés par les travaux d'aménagements au niveau de la Place de l'Horloge pour les mois de mai et juin 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/09/2025

ACTE PUBLIE LE 30/09/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :